



Aide aux devoirs : début du dispositif 23 septembre 2024

publié le 11/09/2024

Le collège R.BOUYER met en place le dispositif d'Aide aux devoirs. Il débutera officiellement à partir du lundi 23 septembre 2024.

Ce dispositif, gratuit, prévoit de l'aide aux devoirs sur des temps de demi-pension pour tous les élèves qui le souhaitent.

L'aide aux devoirs est assurée par des enseignants volontaires du collège et des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) dans la salle de permanence. Des adultes ressources seront donc disponibles tous les jours.

L'accès à cette aide aux devoirs se fait sur la base du volontariat de l'élève. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. L'élève se présente simplement à l'aide aux devoirs avec son matériel pour y effectuer son travail.

Les adultes en charge de l'aide aux devoirs établissent sur PRONOTE la liste des élèves présents jour par jour. Ainsi, en consultant PRONOTE, vous pourrez regarder si votre enfant s'est rendu ou non à ce dispositif. Cela vous donnera de la clarté sur ses temps de présence.

Cordialement.

L'administration



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.